

Article 21 du Règlement

J'approuve l'esprit de cette politique, mais encore faut-il honorer nos engagements.

J'exhorte le ministre responsable à faire en sorte que le gouvernement de la Colombie-Britannique accepte de négocier et cesse, par son intransigeance, de pénaliser ceux qui revendiquent des terres.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

ON RÉPLIQUE AUX COMMENTAIRES D'UN DÉPUTÉ

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland—Miramichi): Monsieur le Président, il y a lieu de s'objecter aux commentaires du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins) au sujet des efforts du gouvernement pour redresser les torts causés aux Forces armées canadiennes et à l'image du Canada depuis les années 1960. Depuis quand attache-t-on la même valeur aux rapports de presse et à la politique officielle du parti ou du gouvernement? En citant trois articles de journaux, le député a laissé entendre qu'il y était question de promesses et d'engagements, selon ses propres mots. Or, ces mots n'y sont employés nulle part en rapport direct avec quelque représentant du gouvernement que ce soit.

Le député trouve commode de citer un taux de croissance réelle du budget de la défense pour la période allant de 1980 à 1984. Or, en calculant la croissance réelle de la fin des années 1960, on constate que les gouvernements libéraux affichent un bilan déplorable. Durant les premières années du gouvernement Trudeau, on a tout simplement gelé durant trois ans le budget de la défense. Les effectifs réels des Forces armées ont été réduits de façon draconienne. Notre contribution financière à l'OTAN a été diminuée de moitié. Le pourcentage du budget de la défense affecté à l'acquisition de biens d'équipement dépassait à peine les dix p. 100.

Aujourd'hui, la participation du Canada à l'OTAN atteint un sommet inégalé et la chose est directement attribuable aux efforts du gouvernement actuel. C'est malheureusement le député qui souffre d'amnésie. Il est dans le brouillard et il doit endosser la part du blâme que mérite son parti, pour s'être désintéressé des hommes et des femmes du Canada qui portent l'uniforme.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—ON CRITIQUE L'APPUI DES ÉTATS-UNIS AUX CONTRAS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monseigneur le Président, je n'ai pas interpellé le président des États-Unis qui était notre invité ici lundi dernier, mais je voudrais lui dire aujourd'hui que je rejette entièrement sa politique à l'égard du Nicaragua et de l'Amérique centrale.

• (1410)

La révolution au Nicaragua n'était pas, comme le président l'a prétendu, le résultat de la lutte entre l'Est et l'Ouest, de la lutte entre les États-Unis et l'Union soviétique, mais le résultat de la dictature, de l'exploitation et de la corruption dont s'est rendu coupable le régime de Somoza durant 50 ans. Tel était

le fondement de la révolution sandiniste. Il est regrettable que le gouvernement américain ne le comprenne pas. Il aurait été tellement préférable que les États-Unis aident ce petit pays à relever son économie au lieu de le détruire par l'intermédiaire des Contras.

Nous accueillons volontiers les dirigeants étrangers au Canada pour débattre les problèmes nationaux, mais quand nous ne sommes pas d'accord avec eux, nous devrions le leur faire savoir directement et officiellement au moment approprié.

* * *

LA LIBERTÉ D'INFORMATION

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je signale avec plaisir que le comité permanent de la justice et du solliciteur général a déposé la semaine dernière son rapport concernant l'examen de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Je crois que le rapport est important à bien des égards, qu'il est conforme à l'esprit d'un gouvernement ouvert et à la liberté d'information, et figure depuis longtemps au programme du parti progressiste conservateur.

Le rapport contient 108 recommandations touchant les lacunes des deux lois et de leur application. Il est fondé sur la conviction que tous les députés et en fait tous les Canadiens conviennent que la transparence est le signe d'un bon gouvernement et que si les Canadiens escomptent que leur droit à la vie privée soit totalement respecté, ils veulent aussi que leur gouvernement soit transparent.

Il est proposé dans le rapport que la période d'attente des renseignements soit écourtée et que les frais soient supprimés. Il y est préconisé d'interdire l'usage non autorisé des numéros d'assurance sociale et que toutes les exemptions soient discrétionnaires et assujetties à une évaluation objective des préjudices possibles. Je crois que le rapport marque un tournant dans l'ouverture des institutions gouvernementales et devrait être examiné attentivement par tous les députés.

* * *

L'AGRICULTURE

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU—LA DISPOSITION RELATIVE AUX REVENUS PROVENANT D'UNE AUTRE ACTIVITÉ

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, en ces temps difficiles pour l'agriculture, on retrouve dans la plupart des familles vivant de cette ressource au moins une personne qui tire des revenus d'une autre activité pour aider à compenser les pertes de l'exploitation familiale. Souvent, ces revenus ne servent qu'à éviter à l'entreprise une faillite immédiate.

Le gouvernement conservateur a été élu en partie parce qu'il s'était engagé à apporter des modifications à l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu, pour permettre de déduire plus de 5 000 \$ de pertes agricoles des revenus ne provenant pas de